



Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 22 juillet 2020

Objet : dossiers urgents fonction publique territoriale

Madame la Ministre,

Dans ces semaines où vous prenez connaissance des dossiers de votre ministère, avec l'ambition d'en faire « une grande maison des services publics », permettez-moi de porter votre attention sur quelques dossiers que la fédération Interco CFDT porte depuis longtemps, en formulant le vœu que vous serez celle qui saura enfin leur donner une solution politique.

Notre fédération, la troisième de la CFDT et la première de la CFDT Fonctions publiques par le nombre d'adhérents-es, représente notamment les agents publics territoriaux. Membres à part entière de la fonction publique et indispensables aux services publics de proximité et du quotidien, ils n'en font pas moins l'objet d'une gestion particulière, du fait de la libre administration des collectivités locales. Autant cette spécificité peut mériter d'être prise en compte, autant elle ne doit pas selon nous générer de distorsion défavorable envers les agents territoriaux.

Le plus ancien dossier, dont nous saisissons aussi Madame la Ministre de la Culture, concerne une situation bloquée depuis près de 20 ans alors que le diagnostic est posé et partagé¹ : les enseignantes et enseignants des écoles supérieures territoriales d'art et de design, bien que délivrant les mêmes diplômes de niveau Licence et Master que leurs homologues des écoles nationales et ayant donc les mêmes compétences, n'ont ni le même statut ni les mêmes grilles de salaires.

Les 34 écoles territoriales d'art et de design territoriales contribuent à la vitalité des territoires dans lesquels elles sont implantées, en étant à la fois des lieux de formation de haut niveau pour des jeunes venant de tous horizons et des vecteurs de diffusion artistique et culturelle pour la population. Ces écoles sont fragiles, car au-delà d'être injuste, le statut des enseignants n'est pas conforme aux exigences définies par l'enseignement supérieur.

Nous souhaiterions un rendez-vous spécifique, dès que possible, sur ce dossier que nous portons avec nos homologues CFDT du ministère de la culture et en intersyndicale des écoles territoriales.

. / .

¹ Cf. le dernier rapport parlementaire de Mesdames Colboc et Victory : Mission « flash » sur les écoles supérieures d'art territoriales - Mercredi 17 juillet 2019
<http://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/181909/1822925/version/2/file/Communication+Vdc-%EF%BF%BD2.pdf>

INTERCO.CFDT FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.

Le deuxième dossier concerne l'application des accords de Bercy de 2008 relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, qui s'est avérée bien moindre à la territoriale, comparée aux deux autres versants de la fonction publique.

Nous attendons ainsi diverses simplifications et améliorations législatives, telles que l'affiliation obligatoire aux centres de gestion de toute collectivité ou établissement public local de moins de 50 agents, la possibilité d'utiliser indifféremment décharges d'activité de service et autorisations d'absence syndicale, etc.

Votre prédécesseur s'était engagé à les inscrire dans l'ordonnance à venir sur le renforcement de la négociation collective et nous souhaitons vivement que cela puisse enfin se faire.

Nous attirons aussi votre attention sur la demande formulée dans le cadre du bureau du CSFPT, d'un travail en concertation avec vos services sur la préparation des ordonnances relatives à la formation, prévues par l'article 59 de la loi de transformation de la fonction publique.

Il nous semble en effet prioritaire d'introduire les modalités d'organisation et de financement d'un véritable droit à la reconversion pour les agents des collectivités territoriales, dans une perspective de prévention et de gestion anticipée des parcours professionnels. C'est le moyen de limiter autant que possible les situations de reclassement difficiles à vivre pour les agents et à gérer pour les employeurs.

Enfin, s'agissant là d'un sujet que l'actualité a ravivé, nous souhaiterions travailler sur l'application des mesures du Ségur de la Santé aux personnels territoriaux des filières médico-sociales et sociales, par mesure d'équité et pour favoriser la fluidité des parcours professionnels.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour tout échange qui favoriserait une issue favorable pour chacun de ces dossiers dans les meilleurs délais.

Dans cette attente,

Veillez accepter, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Claire Le Calonnec
Secrétaire Générale

Copies : Madame Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Madame Mylène JACQUOT, secrétaire générale de CFDT Fonctions publiques